

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de la demande : .....  
Déposée le : .....  
Références du dossier : .....

# Demande de relevé des formalités <sup>(1)</sup> (pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR <sup>(2)</sup>

.....  
.....  
.....  
.....  
Adresse courriel <sup>(3)</sup> : .....  
Téléphone : .....  
A ..... , le.....  
Signature

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE

Service de dépôt : .....

COUT DE LA DEMANDE

Nombre de personnes désignées : ..... x ..... € = ..... €  
Frais de renvoi : ..... €  
 règlement joint     compte usager  
**TOTAL =** ..... €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)

numéraire  
 chèque ou C.D.C.  
 mandat  
 virement  
 utilisation du compte d'utilisateur : ..... **QUITTANCE :** .....

Le demandeur requiert le service de la publicité foncière de lui délivrer un RELEVÉ DES FORMALITÉS (y compris des MENTIONS opérées en vertu de l'article 4 de la loi du 23 mars 1855) répertoriées au compte ouvert AU NOM DE LA (OU DES) PERSONNES(S) INDIVIDUELLEMENT DÉSIGNÉE(S) ci-après sur le registre institué par l'article 18 de la loi du 21 ventôse an VII.

IDENTIFICATION DES PERSONNES

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(4)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				
4				
5				

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière compétent.  
<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.  
<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.  
<sup>(4)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**RESTITUTION DE LA DEMANDE**

En application de l'article 10 du décret modifié n°55-22 du 4 janvier 1955, la documentation à utiliser pour répondre à votre demande n'est plus conservée par le service de la publicité foncière. Je vous invite à vous rapprocher du service départemental d'archives de <sup>(1)</sup> .....

où cette documentation peut être désormais consultée.

**DEMANDE IRREGULIERE**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé       demande non signée et/ou non datée  
 défaut de paiement       insuffisance de la désignation des personnes  
 demande irrégulière en la forme       autre : .....

**REPOSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

- aucune information entrant dans le cadre de la présente demande ne figure dans la documentation.  
 vous trouverez ci-dessous les informations délivrées en réponse à votre demande.

N° d'ordre	Personnes	Registre des formalités		Formalité		
		Volume	Numéro	Date	Nature	Service de la publicité foncière compétent à la date d'exécution
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Renseignement(s) délivré(s) à la date du .....

le .....

*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(1)</sup> Coordonnées du service départemental d'archives.